



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTRÉAL-DE-L'AIDE

TÉLÉPHONE : 04 68 76 25 40

Le Seignadou

Le signe de Dieu

Février 2025

L'éditorial : La sanctification du dimanche

Par M. l'abbé Louis-Edouard Meugniot



Bien chers fidèles,
Le dimanche n'est pas un jour comme un autre. En effet, au milieu des multiples occupations des affaires de ce monde, il nous est nécessaire d'avoir ces jours déterminés qui rendent plus facile notre devoir de témoigner publiquement la foi, l'espérance et la charité que nous avons en Dieu ; reconnaître notre dépendance envers notre Créateur et exprimer notre reconnaissance envers notre Bienfaiteur.

C'est le troisième commandement de Dieu : « Tu sanctifieras le jour du Seigneur » : « Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbat, vous travaillerez et vous ferez tous vos ouvrages pendant six jours : mais le septième jour est le sabbat du Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour (...) Car le Seigneur a fait en six jours le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment, et Il s'est reposé le septième jour » (Exode XX, 8-11).

Ainsi, le sens propre et précis de ce précepte est que l'homme, en un temps déterminé, interrompe ses affaires ordinaires et les travaux manuels, pour s'appliquer

d'esprit et de corps à honorer Dieu et à lui rendre tous les hommages qu'Il réclame.

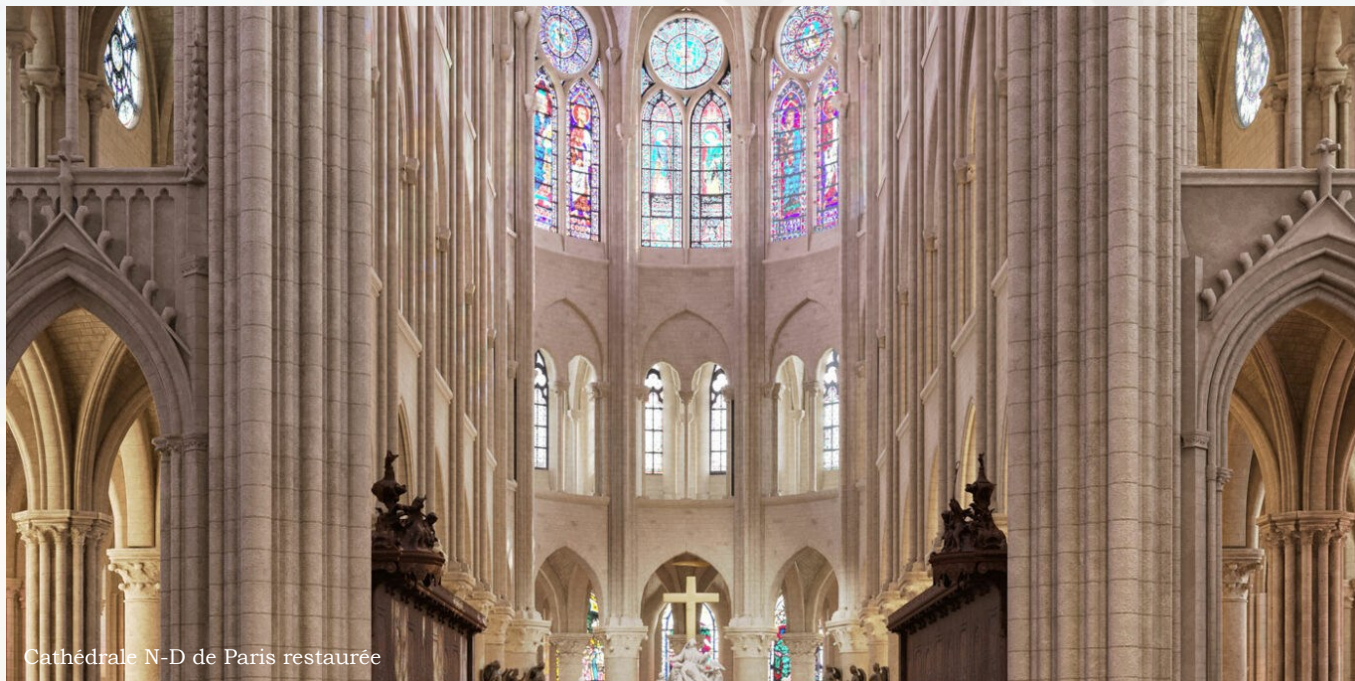
Depuis la résurrection de Notre-Seigneur, « le premier jour de la semaine », le lendemain du sabbat juif, le dimanche a été consacré au culte de Dieu dans l'Eglise catholique ; il est appelé par saint Jean « le jour du Seigneur » (Apocalypse, I, 10). Ce jour est saint parce qu'en voyant ce jour consacré au service divin, les hommes doivent apprendre par-là à se consacrer eux-mêmes à Dieu et à se sanctifier devant Lui ; il est un sabbat spirituel, c'est-à-dire un repos de l'âme, parce que les fidèles y apprennent à se dépouiller « du vieil homme enseveli avec Jésus-Christ », pour revenir à une vie nouvelle et s'appliquer avec soin à faire des actions conformes à la piété chrétienne : « Car ceux qui autrefois n'étaient que ténèbres, devenus lumières en Notre-Seigneur, doivent marcher comme des enfants de lumière dans la voie de tout bien et de toute justice et n'avoir rien de commun avec les œuvres infructueuses des ténèbres » (Eph. V, 8).

Les œuvres serviles qui nous sont défendues sont celles qui mettent en œuvre principalement les forces corporelles ; non qu'elles soient mauvaises en elles-mêmes,

mais parce qu'elles tendent davantage à nous détourner des choses saintes et comportent une tendance nécessaire aux préoccupations terrestres. Bien sûr, en cette matière, la nécessité fait loi ; il peut arriver que ces travaux soient nécessaires pour le bien commun, l'exercice du culte ou sauver des choses qui autrement seraient perdues.

En revanche, les œuvres auxquelles nous sommes tenus sont : d'aller à l'église pour y assister au saint-sacrifice de la messe, avec une piété sincère et une participation soutenue ; de recevoir fréquemment les sacrements de la confession et de l'eucharistie qui guérissent

l'âme et augmentent en elle la grâce sanctifiante pour son salut ; d'écouter avec une attention religieuse les instructions au sujet de la Parole de Dieu. Enfin, il peut être très profitable à notre âme de nous rendre aux vêpres et au salut du Saint-Sacrement au cours desquels nous louons Dieu et nous conversons avec Lui en nous réjouissant de sa présence. Cette sanctification du dimanche nous apportera la joie et la paix de l'âme en même temps qu'une nouvelle force intérieure pour accomplir notre devoir d'état de la semaine en portant notre croix à la suite de Jésus et sous le regard de Marie.



Cathédrale N-D de Paris restaurée

Préparation de la kermesse

La kermesse de Saint-Joseph-des-Carmes aura lieu le **dimanche 15 juin 2025**.

Nous faisons un appel à toutes les bonnes volontés afin de nous venir en aide pour l'organisation et la bonne marche de cette journée.

Pour proposer vos services, nous vous remercions de bien vouloir contacter par mail le frère Emeric : frereeric@saintjosephdescarmes.fr

ou M. Louis du Fayet de la Tour : louisdufayetdelatour@yahoo.fr

De plus, pour la tombola, nous vous demandons de bien vouloir apporter des lots.

Un grand merci par avance pour votre investissement.

La sanctification du dimanche

Par M. l'abbé Basile du Crest



Saint Dominique enseigne le repos dominical

Saint Dominique marche sur le chemin de Fanjeaux à Carcassonne un 24 juin, fête de la nativité de saint Jean-Baptiste. À cette époque, c'était une fête chômée. Sur son passage il croise, aux environs de l'actuelle propriété de l'école Saint-Joseph-des Carmes, des paysans moissonnant leur champ.



Oratoire du miracle des épis

S'entretenant avec ceux-ci, qui s'avèrent être des hérétiques cathares, il les reprend en le rappelant le devoir impérieux qui leurs incombe de s'abstenir de tout travail servile à l'occasion des fêtes d'obliga-

tion. Ceux-ci, niant de par leur fausse doctrine que saint Jean-Baptiste fut prophète, se rient des recommandations du moine. Pour eux Jean-Baptiste n'est que le fils du diable, donc à quoi bon fêter sa naissance ? Et reprenant de plus belle, il se remettent à faucher leur blé et le lier en botte.

Soudain, l'un d'eux voit ses mains rougies par du sang, sans que pour autant il n'ait aucune blessure. Puis les autres font le même constat. Scrutant l'évènement de plus près, ils finissent par constater que ce sont leurs épis de blé qui suintent des gouttes de sang.

La leçon fait vite effet, et ils comprennent leur erreur. Ils s'arrêtent donc tout net de travailler en ce jour saint et rentrent chez eux, vaincus par la puissance divine. Ils ne reprisent leurs travaux que le lendemain. Ce miracle leur fit abjurer leur fausse croyance.

Sur le lieu du miracle s'éleva une chapelle. Celle-ci, détruite à la Révolution, fut remplacée par un oratoire qui subsiste jusqu'à ce jour. Il se situe au carrefour de la D119 et D211, juste en face de la bifurcation vers l'école.

Commandement de Dieu et précepte de l'Église

« Souviens-toi de sanctifier les fêtes » nous ordonne Dieu dans le décalogue. L'Église va expliciter ce troisième commandement en donnant le premier précepte qui demande d'entendre la messe les dimanches et autres fêtes d'obligation.

Afin de nous permettre de sanctifier correctement de jour du Seigneur, ce précepte comprend deux axes : d'une part la sanctification du dimanche par la partici-

pation à la sainte Messe, et d'autre part l'abstention des œuvres serviles qui nous aidera comme un moyen afin d'obtenir le but principal, honorer Dieu en ce jour.

I. Le précepte affirmatif

1. *Rendre honneur à Dieu*

En tant que créatures, nous sommes tous tenus de rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû. C'est au fond reconnaître son souverain domaine sur notre personne, notre soumission totale, prêt à exécuter dans ses moindres détails la volonté de Dieu. Voilà tout le sens de nos adorations à l'égard du Dieu trois fois Saint.

Ce culte, que nous devons rendre à Dieu, est une nécessité naturelle en tant que créature, et à plus forte raison une obligation surnaturelle du fait que nous sommes des créatures rachetées par le Sang de Notre-Seigneur. Il revêt deux formes.

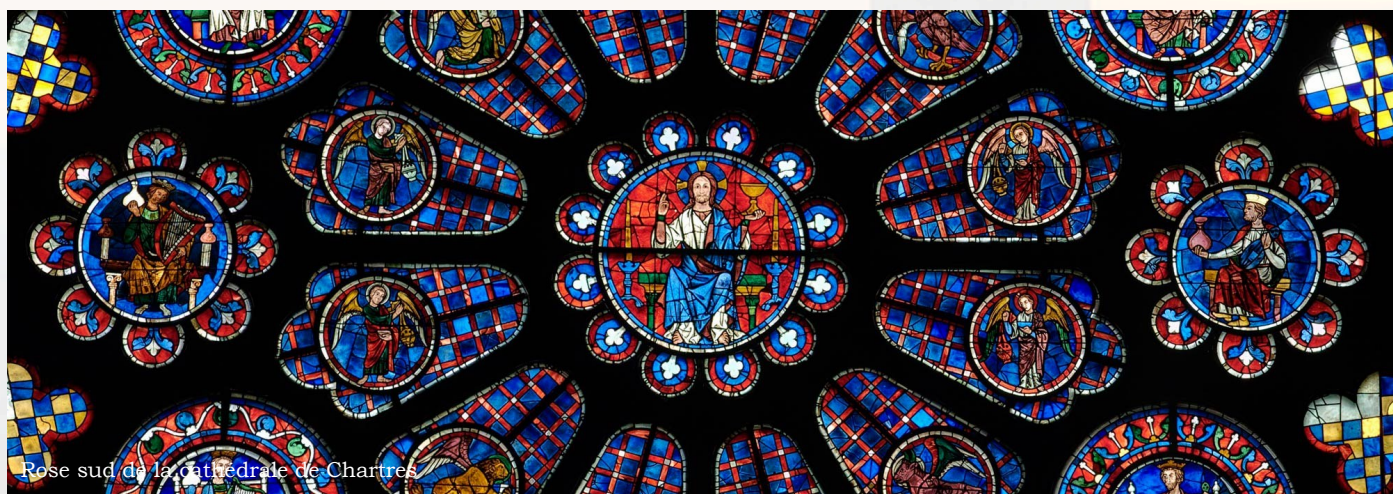
Le culte peut-être intérieur : ce sont les hommages que nous rendons à l'endroit de Dieu au fond de notre âme. Il ne s'exprime ni par des paroles, ni par des

gestes.

L'autre manière de rendre un culte à Dieu est le culte extérieur. Celui-ci ajoute au culte intérieur une dimension visible et sensible (paroles et gestes). Il ne peut cependant exister sans la prière intérieure du cœur au risque de demeurer purement machinal et robotique.

Le troisième commandement de Dieu nous ordonne donc de sanctifier les fêtes. Entendons tout de suite par « fêtes » les dimanches et les dix fêtes d'obligation de l'Église universelle¹. Nous parlons ici indistinctement de dimanches ou de fêtes les deux sont à inclure. Nous devons consacrer ces journées à honorer à Dieu par le culte qui nous fait rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû. Il devra être matérialisé par des actes extérieurs, car ce n'est pas seulement notre âme qui doit reconnaître sa soumission, mais tout notre être, corps et âme. De plus nous sommes des êtres vivants en société donc le culte doit revêtir un aspect public et social.

Le Bon Dieu nous demande cela au minimum une fois par semaine car sans cela nous aurons vite fait de l'oublier.



Rose sud de la cathédrale de Chartres

¹ Pour rappel, les dix fêtes d'obligation de l'Église universelle sont : L'Immaculée Conception, la Nativité, la Circoncision, l'Épiphanie, saint Joseph, l'Ascension, la Fête-Dieu, saints Pierre et Paul, l'Assomption, la Toussaint. Pâques et Pentecôte n'en font pas partie car ils tombent le dimanche qui est déjà un jour de fête. En France il ne nous reste plus que 4 fêtes d'obligation : la Nativité, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

C'est d'ailleurs pourquoi ce commandement commence par ces mots : « *souviens-toi* ».



2. Assistance à la messe

La manière concrète pour sanctifier nos dimanches sera par l'assistance à la sainte Messe. Tout simplement parce que celle-ci est le plus bel acte de culte qui soit, puisque c'est le culte rendu à Dieu par Jésus lui-même au nom de tous les hommes.

Nous devons participer à cet acte suprême d'adoration, de louange, d'impétration et de propitiation par notre présence physique. C'est ainsi que nous devons nous présenter à l'église aux jours de fêtes. Et là, nos gestes, nos paroles, notre tenue décente et soignée (la tenue « du dimanche ») participeront au culte extérieur, témoignage de notre culte intérieur, et témoignage pour ceux qui nous verrons rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû.

Jamais la « Messe à la télé » ne pourra remplacer la Messe où l'on est présent en chair et en os. Fût-elle suivie via la chaîne de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Ce ne pourra être qu'une aide pour prier le temps d'une messe, pour aider à la concentration (dans la mesure où cela ne provoque pas le contraire !), pour s'unir au sacrifice de la messe célébré en direct ou en streaming à des milliers de kilomètres. Mais en aucun cas cela ne pourra être une solution ordinaire : « *je n'aurai pas la messe ce dimanche. Ce n'est pas grave je n'aurai qu'à la regarder sur internet* ». Si, cela est grave ! Je dois donc m'efforcer d'avoir la Messe.

L'obligation donnée par Dieu, par l'intermédiaire de son Église, d'assister au Saint Sacrifice de la Messe les jours de fête est sous peine de péché grave : celui qui manquerait par sa faute la messe du dimanche commettrait un péché mortel. Cela signifie donc qu'il faudra une raison grave (comprendons : de haute importance) pour pouvoir se considérer comme dispensé du précepte. C'est le principe que nous devons retenir, car après il y aura de multiples solutions en fonction des différentes circonstances : Mgr Lefebvre recommandait de lire la



messe dans son missel en cas d'empêchement.

3. Exceptions ?

On connaît assurément les cas classiques : maladie, la mère de famille qui est à l'hôpital pour son enfant, le métier qui nécessite de travailler certains dimanches (si cela venait à être tous les dimanches, la personne serait tenue de chercher dans la mesure du possible un autre métier), pour un incident imprévu (la voiture qui n'avance pas car le frein-à-main est gelé), parce qu'un devoir de charité nous empêche d'assister à la messe...

Mais certains autres cas amènent à se poser des questions : Puis-je projeter un voyage de noces dans un lieu où je ne pourrai pas avoir la Messe du dimanche ? Cela pourrait éventuellement être une raison proportionnée, même s'il serait préférable de chercher une destination en fonction de la possibilité des Messes. Autre cas : je suis en déplacement professionnel et autour de moi il n'y a aucun lieu de Messe. Faut-il que j'aille au temple protestant, ou chez les orthodoxes ? Evidemment que non. Dans ce cas, il faut opter pour la solution sans Messe. Et s'il n'y a que la messe Paul VI ? Préférons, là aussi, sauvegarder notre foi



Le « palmier » de l'église des Jacobins à Toulouse



Cathédrale d'Albi

en ne la mettant pas en danger par une messe protestantisante.

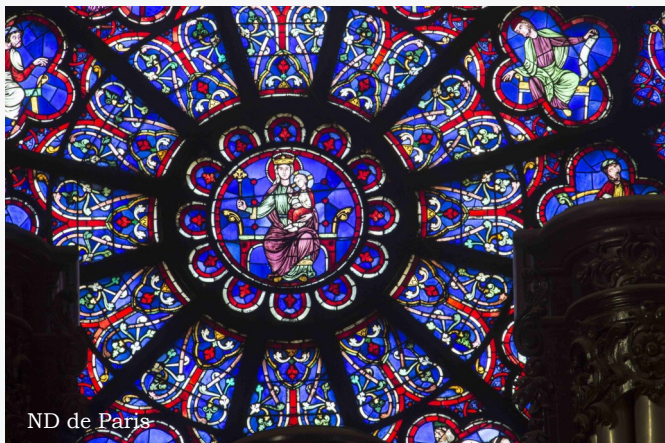
Dans le doute il vaut toujours mieux demander à un prêtre. Prévoyons nos déplacements en conséquence, dans la mesure du possible, avec ce souci majeur de la Messe dominicale. De toute façon, en cas d'impossibilité justifiée, il sera bon de remplacer l'assistance à la Messe par un ou plusieurs actes de culte pour sanctifier d'une manière ou d'une autre notre dimanche.

Afin de mieux comprendre l'importance de cette Messe dominicale, nous pouvons noter qu'autrefois pour satisfaire au précepte il fallait assister à la messe du dimanche dans sa paroisse. Cela n'est plus de règle maintenant, et nous pouvons satisfaire à l'obligation par n'importe quelle Messe (même en rite grec catholique par exemple), mais cette ancienne exigence nous montre l'esprit de l'Église. C'est pour la même raison que le curé de paroisse (pour nous le prier, Monsieur l'abbé Meugniot), offre chaque dimanche le Saint Sacrifice de la Messe « *pro populo* », c'est-à-dire pour toutes les âmes de sa paroisse.

4. Qualités de l'assistance à la Messe

Pour que cette Messe dominicale ait du sens, il faut que notre assistance à celle-ci revête certaines qualités. Elle doit être pieuse, c'est-à-dire avec

l'intention d'honorer Dieu. C'est en effet le but premier du Saint Sacrifice de la Messe. Celle-ci ne le sera pas si l'on était occupé à quelque chose de totalement autre qui nous détournerait de la piété. Ainsi une personne qui ferait le tour de la propriété durant une partie notable de la messe, ne peut pas dire avec justesse



qu'elle a assisté à la Messe comme il convient.

Dans le même registre, se pose la question de la confession durant la messe dominicale. Si voulons sauvegarder l'esprit de l'Église, il serait préférable de se confesser à d'autres moments que pendant la messe du dimanche (avant celle-ci, la veille...) afin d'y assister avec l'attention requise. Mais cela reste bien sûr possible de s'y confesser, au vue des circonstances actuelles, sans pour autant manquer au précepte car on y agit pour le bien de notre âme, ce qui honore Dieu (nous avons cette chance de pouvoir le faire ici, ce que n'ont pas toutes les paroisses).

Enfin cette assistance doit être durant toute la messe. Celui qui manquerait une partie notable de la messe pécherait gravement. Concrètement cela signifie celui qui manque soit une partie essentielle du Sacrifice (une des deux consécrations ou la communion du prêtre) ; soit un

temps important de la messe (en arrivant alors que l'offertoire est déjà commencé).

Pour les petits malins qui viseraient juste afin de ne pas commettre un péché mortel, ou pour les spécialistes du retard à la messe, rappelons que manquer une partie minime de la messe constitue déjà un péché véniel (qui offense Dieu lui aussi).

Pour éviter cela, apprenons rapidement aux enfants à prendre leurs précautions avant la Messe, nous éviterons ainsi les allers et venues. Bien que le sermon ne soit pas de précepte, nous comprenons sans trop de peine que sortir pendant celui-ci pour faire tout un tas de chose sans rapport avec la louange de Dieu, ne dénote pas d'un bon état d'esprit. Et pour les parents qui ne prennent pas les devants pour être à l'heure, la faute est plus importante car ils portent la responsabilité de la faute commise par les enfants et Dieu leur en demandera compte.

II. Le précepte négatif

1. Un rapport de moyen à fin

Le deuxième temps dans ce commandement concerne l'interdiction qui nous est faite de travailler aux jours de fête. Cette défense est un moyen afin d'obtenir plus facilement le but : honorer comme il convient notre Dieu. Comme l'a expliqué Notre-Seigneur à la Samaritaine, « *les vrais adorateurs adorent le Père en*



Cathédrale de Chartres, ND du Pilier



esprit et en vérité » (Jn. IV, 23). Mais notre âme ne sera pas en mesure d'honorer Dieu correctement si notre corps ne fait pas une pause dans ses activités qui l'accaparent toute la semaine. La société nous pousse à l'activisme par son agitation perpétuelle et cela n'aide en rien à la prière. C'est pour fuir cette dissipation, obstacle à l'union à Dieu, que tous les saints ont cherché à quitter le monde qui les détournait du service de Dieu.

C'est exactement dans cette optique que Dieu nous a donné, pour notre intérêt, cette interdiction. Afin que, malgré les travaux prenants de toute la semaine, pendant lesquels la pensée de Dieu nous a peut-être échappée, nous sachions, du moins, nous tourner tout entier vers Lui, durant le jour qui lui est consacré, grâce à la cessation de nos labours quotidiens.

2. Les œuvres serviles

Plus précisément les travaux interdits aux jours de fête sont les travaux dits « *serviles* »². Car à l'occasion de ces travaux, réservés aux artisans et aux ouvriers, le corps à plus de part que l'es-

prit. Plus profondément, ils comportent de soi une plus grande préoccupation des réalités matérielles et temporelles. Les arrêter à l'occasion du dimanche nous permettra d'ailleurs de reposer notre corps éreinté par la dure semaine écoulée et de refaire nos forces spirituelles et matérielles pour la semaine qui s'ouvre.

Il est entendu que certains travaux ne pourront pas être complètement interrompus le dimanche. Ainsi ceux qui règlent les nécessités de la vie courante (ex : préparation du repas...), les urgences (fuite, accident, la récolte menacée par une intempérie...), les métiers d'utilité publique (boulangerie, une usine qui ne peut pas s'arrêter de produire le temps d'une journée, la pharmacie de garde, les gardiens de la paix...), les œuvres justifiées par la piété (monter et démonter le reposoir de la Fête-Dieu...) ou tout autre travail motivé par un raison grave pourront être pratiqués le dimanche. Avec cependant ce souci d'assister à la messe autant que faire se peut.

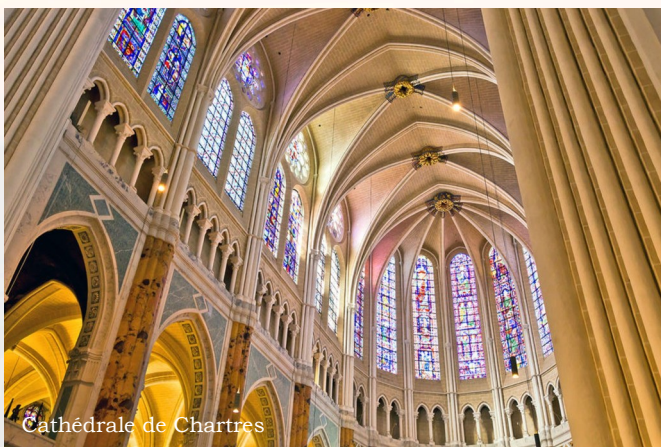
² Mot qui vient du latin *servus* : le serviteur. Car autrefois (antiquité) ce genre de travaux était réservé aux serviteurs. Bien que cette façon de faire ne soit pas restée, le terme du moins est demeuré.

Il faut pour juger de cela garder l'esprit de la loi et ne pas tomber dans le travers des pharisiens³ que Notre-Seigneur reprit vertement sur leur hypocrisie : « *Est-ce que chacun de vous, le jour du sabbat, ne détache pas de la crèche son bœuf ou son âne pour le mener boire ?* », « *Qui de vous si son âne ou son bœuf tombe dans le puits, ne l'en retire aussitôt le jour du sabbat ?* »⁴.

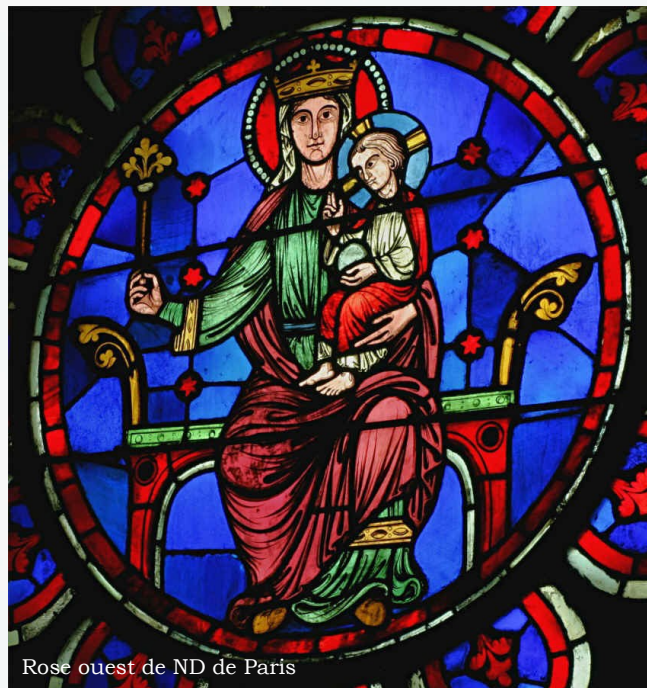
Ainsi, par exemple, ce ne sera pas contre le précepte de désherber la tombe du grand-père en passant y prier le dimanche (sauf s'il fallait justement commencer à sortir la grosse artillerie de jardinage). En soi une personne qui travaillerait dans son bureau toute la semaine resterait dans l'esprit s'il se détendait en taillant ses rosiers le dimanche : cela sera l'occasion pour lui de s'aérer les idées et de pouvoir vaquer plus au service de Dieu. Mais le danger pourrait vite venir que cette détente devienne un obstacle à l'union à Dieu car trop prenante.

Pour de justes causes, nous pourrions être dispensés de l'abstention des œuvres serviles. Pour cela il faudrait en demander l'autorisation à un prêtre, qui jugera de l'opportunité de la chose.

Nous ne commettrions donc certai-



Cathédrale de Chartres



Rose ouest de ND de Paris

nement pas de péché à travailler en deçà d'un quart d'heure, mais au-delà cela constituera une faute vénielle. La faute grave serait plus rare, disons comme ordre de grandeur, quand cela dépasse les trois heures. Le fait que l'action soit rémunérée ou non n'apporte rien à la moralité de l'action.

3. Les activités du dimanche

Que faire alors de nos dimanches où le temps pourrait sembler long ? La première activité à déterminer est l'assistance à la messe, qui sera le phare de notre journée. Si possible tâchons d'avoir la grand-messe chantée qui revêt un caractère plus solennel et donc répond encore mieux à l'aspect public, extérieur et social de l'honneur rendu à Dieu le dimanche. Pour que cette assistance soit la meilleure possible faisons en sorte d'arriver à l'heure afin de préparer notre missel avant la messe et non pendant le début de la messe jusqu'à l'évangile, afin d'avoir une place digne de ce nom et correcte,

³ En guise d'exemple de pharisaïsme : Les juifs mettent des détecteurs de mouvement dans leur maison afin d'avoir de la lumière sans être obligés d'appuyer sur l'interrupteur les jours de sabbat. Ou encore un ascenseur tourne en permanence de haut en bas de l'immeuble, avec un arrêt à tous les étages, afin toujours de ne pas à avoir à presser sur le bouton pendant le repos du sabbat.

⁴ Luc XIII 15 ; XIV 5



surtout pour que nos enfants puissent voir et suivre la liturgie qui est très formative.

Profitions ensuite de notre dimanche pour continuer à rester dans cet état d'esprit de louange rendue à Dieu. En ayant un soin particulier à nos prières quotidiennes (le chapelet entre autre). Abstenons nous avec un soin plus particulier encore du péché. Prenons le temps de pratiquer les œuvres de miséricorde à l'égard du prochain (visite des grands parents...).

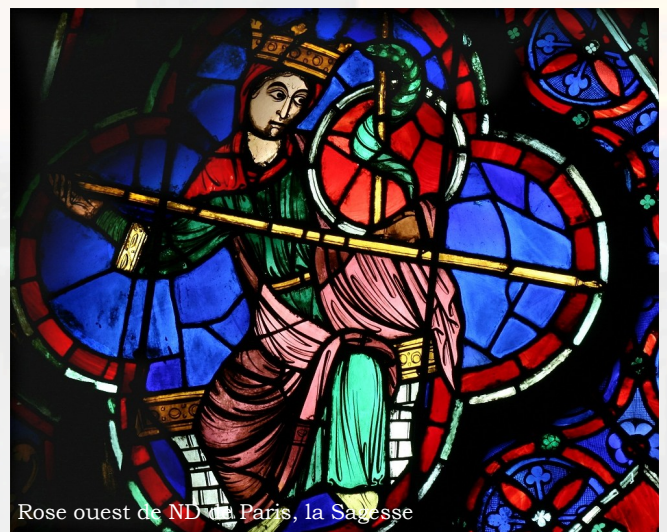
C'est le jour adéquat pour s'instruire des vérités de la doctrine chrétienne soit par de bonnes lectures, soit, comme c'était la coutume autrefois, de suivre le cours de catéchisme. Certaines familles ont cette belle coutume de questionner chacun des enfants sur le sermon à l'occasion du repas pour les habituer à suivre attentivement le prêche.

Le dimanche est un moment privilégié pour favoriser la vie de famille. Que les activités de l'après-midi aient pour but de se détendre saintement. Les activités où l'esprit a plus de place que le corps seront à favoriser, comme écrire, dessiner, jouer d'un instrument de musique et

(n'en déplaise au écolier) faire ses devoirs scolaires. Le sport aussi sera tout-à-fait permis pourvu qu'il ne prenne pas la place sur la messe.

Enfin, quoi de mieux pour achever notre journée toute consacrée à Dieu que de se rendre aux vêpres ? Là, les louanges de Dieu sont chantées avec les paroles qu'il a révélées lui-même. De plus cet office est généralement suivi par le Salut du Saint-Sacrement où est réellement présent Notre-Seigneur qui adresse ses prières à Dieu en notre nom. Vous êtes déjà nombreux à venir le supplier chaque premier dimanche du mois en récitant le chapelet au cours du Salut. Continuons et Dieu nous récompensera en exauçant nos prières et bénissant notre paroisse.

Concluons en rappelant la devise, de Sainte Jeanne d'Arc, « *Dieu premier servi* ». Que notre semaine qui commence par le dimanche (d'après la vision catholique), soit placée dès le départ sous le regard de Dieu par un dimanche tout tourné vers sa gloire. Soyons certains que si nous savons le mettre à la première place dans nos vies, en retour, Dieu bénira nos labeurs de la semaine.



⁵ Sauf aux fêtes de Pâques et Pentecôte.

⁶ Ceci n'est qu'une suggestion d'activité. Il est entendu que cela est un idéal à atteindre qui ne pourra être réalisé en une fois. Nous pouvons nous en inspirer.

Lire et méditer le Notre Père

Par M. l'abbé François Delmotte



Comment éviter la routine dans nos prières ? Peut-être pourrions-nous nous imaginer en train d'apprendre à prier directement de la bouche de Notre Seigneur Jésus-Christ. Loin d'être une rêverie, cela est bel et bien arrivé... C'est ce que nous offre, en effet, la prière du Notre Père, cette prière simple et profonde que le Christ nous a enseignée. Depuis des siècles, les plus grands esprits de l'Église se sont penchés sur ce texte sacré. Saint Augustin, Thérèse d'Avila, Thomas d'Aquin... tous ont cherché à percer les mystères de cette prière et à nous guider dans sa méditation. Ces mots mêmes nous viennent de Dieu. Lorsque l'on y songe bien, il y a là de quoi nourrir toute notre vie spirituelle et de quoi éviter la monotonie dans nos prières.

Voici donc quelques références qui donnent une explication du Notre Père, ainsi que des éléments pour le méditer et en faire une vraie prière.

On trouve donc le Pater dans l'évangile de saint Matthieu au chapitre 6. Les Pères de l'Église qui commentent son évangile en parlent donc. On peut lire le **Commentaire sur saint Matthieu** de saint Jérôme (collection Sources chrétiennes, n° 242, éditions du Cerf). Également celui de saint Cyprien de Carthage (collection Sources chrétiennes, n° 431, éditions du Cerf). On peut aussi méditer le magnifique **Commentaire sur le Sermon sur la Montagne** écrit par saint Augustin (plusieurs éditions possibles). Il y commente les huit Béatitudes et le Notre Père et montre le lien des unes avec l'autre. Notons enfin les **Homélies sur le Notre Père** par saint Grégoire de Nysse (collection Sources Chrétiennes, n° 596, éditions du Cerf).

Dans une époque plus tardive, Saint François d'Assise a écrit une belle para-

phrase du Pater qui prolonge cette prière (**Commentaire du Notre Père**, éditions du Cerf). Saint Thomas d'Aquin, quant à lui, l'étudie de façon minutieuse dans la Somme théologique, IIa IIae Question 83, article 9. Mais surtout il a prêché de magnifiques **Sermons sur le Pater et l'Ave Maria**, que l'on peut trouver aux Nouvelles Editions Latines.

Parmi les auteurs plus modernes, on peut signaler que sainte Thérèse d'Avila donne une longue méditation pratique sur chacune des demandes du Pater dans son livre **Le Chemin de la Perfection** (chapitres 27-42). Et de son côté, saint Louis-Marie Grignion de Montfort propose encore une explication du Notre Père dans **Le Secret admirable du Très Saint Rosaire** lorsqu'il explique les différentes prières qui composent le chapelet.

Toutes ces explications et commentaires du Pater sont admirablement synthétisés dans **Le Catéchisme du Concile de Trente** à partir du chapitre 39. Il s'agit de la dernière partie du Catéchisme où l'on étudie la prière. Et quoi de mieux que de reprendre les paroles mêmes de Notre Seigneur nous apprendre à prier et pour faire naître dans notre âme la vraie prière des enfants de Dieu ?



LE SEIGNADOU HISTOIRE

ARTICLE N°62

« DÉCLIN ET MORT DE L'ARIANISME DANS L'EMPIRE »



L'Empereur Jovien, soutien de l'Eglise contre les ariens, mourut en 364.



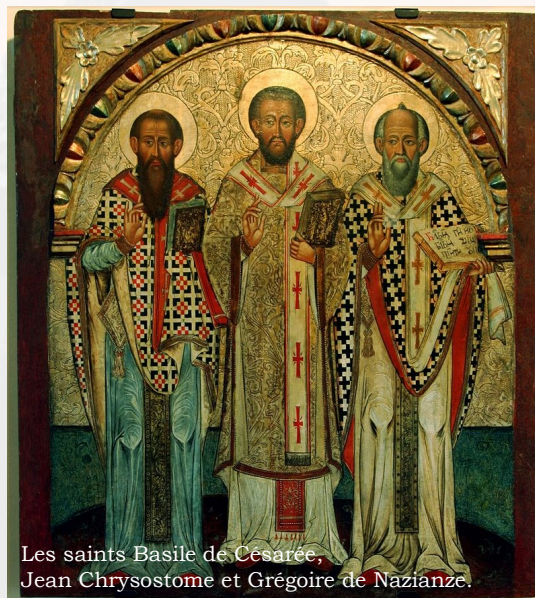
Monnaie de l'empereur Jovien

Son successeur, Valentinien poursuivit une politique favorable aux évêques catholiques, mais il s'associa, pour le gouvernement de l'Orient, son frère Valens, lui-même de tendance hérétique et surtout marié à Albia Dominica, arienne fervente et fanatique. Saint Athanase dut quitter, pour la cinquième fois, son siège épiscopal et se réfugier à la campagne. Obligé de transiger le temps de se débarrasser d'un usurpateur, Valens atténua sa politique de persécution, et saint Athanase rentra pour la sixième fois dans sa ville, pour y mourir paisiblement dans son lit (373), lui qui avait tant de fois, et de si peu, échappé au martyre.

La Providence suscita à Athanase un successeur de la même trempe en la personne de saint Basile le Grand. Fils de l'évêque de Nazianze et frère des saints Pierre de Sabaste, Grégoire de Nysse, ainsi que de la vierge sainte Macrine, Basile s'était retiré dans le Pont avec son ami Grégoire, futur évêque de Nazianze. Mais quand les persécutions menacèrent son père, il sortit de sa retraite et se montra le champion de la vraie foi. En 370, il fut créé évêque de Césarée, et sa science éminente et sa fermeté allait tenir en respect l'Empereur lui-même.

En Occident le pape Libère, que l'histoire juge assez sévèrement pour avoir consenti à signer une formule ambiguë et avoir involontairement favorisé la condamnation de saint Athanase, meurt en 366, en n'ayant pas démerité de l'Eglise, malgré une regrettable faiblesse. Son successeur, saint Damase, est de la même veine que saint Athanase. Grâce à son action, conjuguée à celle de saint Basile en Orient, et bientôt celle de saint Ambroise, devenu évêque de Milan en 374, l'Arianisme finit de périr. Son seul soutien, mais soutien de poids, était l'Empereur. Le 9 août 378, Valens, engagé dans une campagne contre les Perses, perdait la vie à la bataille d'Andrinople. Privée de son protecteur, confondue par la sainteté de vie et la clarté doctrinale de cette litanie de saints évêques, l'hérésie était vaincue. En 381, le concile de Constantinople condamnait de nouveau et solennellement l'hérésie d'Arius.

En Orient, Valens avait laissé le trône à Théodose le Grand, qui voulut en finir avec la division religieuse dans l'Empire. Il défendit d'abord dès 381 aux hérétiques de bâtir des églises. Quelques jours plus tard, un second édit sommait



Les saints Basile de Césarée, Jean Chrysostome et Grégoire de Nazianze.

les ariens de restituer aux catholiques tous leurs lieux de culte sans exception. Devant l'obstination des évêques hérétiques, il réunit tous les évêques des diverses obédiences (les ariens étaient fort divisés entre eux) pour leur tendre la main une dernière fois. Il les contraint à rédiger leur profession de foi et, après les avoir lu publiquement, fit brûler toutes celles qui s'opposaient à l'unité des personnes divines.

Devenu seul Empereur en 392, Théodose le Grand proclame la religion catholique religion d'état en 395.

Vaincu en Occident, battu en brèche en Orient par la science des docteurs comme par les ordonnances impériales, l'arianisme s'éteint peu à peu jusqu'à disparaître presque totalement de l'Em-

pire. Presque, car l'hérésie allait survivre et menacer de nouveau l'Empire par l'entremise des peuplades barbares.

Les Goths avaient été évangélisés par un certain Ulphilas, qui, sans attacher trop d'importance aux divergences dogmatiques dans l'Eglise, professait l'erreur arienne. Par eux, les autres peuplades allaient adhérer aux doctrines ariennes, et quand la déferlante se répandrait sur l'Empire, les catholiques, qui pensaient en avoir fini avec l'arianisme devaient de nouveau défendre leur foi, parfois jusqu'au martyre. Burgondes, Ostrogoths, Wisigoths, Lombards et Vandales étaient gagnés à l'hérésie. Seuls ou presque, les Francs demeuraient païens.

Vie de l'école et du prieuré

Chronique du mois de janvier 2025

Les membres de la Haute-Patrouille de la troupe Saint-Elme commencent leurs vacances de Noël par un petit séjour en Auvergne, dans la propriété de M. Peron, le papa de leur aumônier. Ils effectuent quelques travaux, puis, le dimanche, partent pour une petite baguenaude en montagne, qui se transforme en aventure inoubliable puisque la petite équipe est prise dans une véritable tempête de neige. On n'y voit plus à dix mètres, et on avance tête baissée, le visage fouetté par le vent glacial et les flocons endiablés. Heureusement, le village n'est pas loin et on peut se mettre à l'abri. Bien contents de leur petit séjour auvergnat, les garçons rentrent dans le Sud pour passer Noël en famille.

« Une inondation de chameaux et de dromadaires », lit-on dans l'épître de la messe de l'Épiphanie, tirée du livre de la Sagesse... Pour la messe de mi-

nuit à Saint-Joseph-des-Carmes, nous pouvons parler d'une inondation de fidèles ! Pour vous donner une petite idée de l'affluence, sachez que la distribution de la communion, bien que réalisée par deux prêtres, a duré quasiment une demi-heure. Décidément, notre église devient trop étroite, mais que faire ?

M. l'abbé Chabot, lui, s'est envolé pour la Guyane afin de prêter main



Quelques fidèles se rendant à la messe de minuit...
(Détail de la crèche des Carmes 2024)

forte aux confrères de Martinique dans leur apostolat. Il assure les offices de la Nativité et du dimanche suivant pour un bon groupe de fidèles fervents, et profite de son séjour pour effectuer un petit tour dans la jungle.

Te Deum pour 2024, et Veni Creator pour 2025, et c'est parti pour une nouvelle année. Le Seignadou présente ses meilleurs vœux de grâces à ses lecteurs, pour cette année jubilaire. Jubilaire vient du latin « jubilare », exulter, se réjouir. Difficile, penserons-nous, de se réjouir dans une époque si triste ! Mais dans le cœur d'un chrétien la joie profonde ne doit jamais disparaître. « Je vous ai dit ces choses, afin que votre joie soit parfaite. » dit Notre-Seigneur en saint Jean. La joie du chrétien repose sur les mystères de notre foi qui sont immuables. En l'oc-



Reliquaire de la crèche où Jésus naquit il y a 2025 ans...

currence, les années « jubilaires » ont été instituées en l'honneur de l'Incarnation rédemptrice, et comme un anniversaire de l'avènement de Notre-Seigneur. C'est l'évènement le plus important de toute l'histoire de l'humanité, et, dans nos cœurs fidèles à Notre-Seigneur, il doit maintenir une profonde joie et pérenne. « Qui me séparera de l'amour de Notre-Seigneur-Jésus-Christ ? » dit saint Paul et répète avec lui le chrétien fidèle.

Monsieur le Supérieur Général a demandé que cette année 2025 soit particulièrement consacrée, dans nos prédications, nos prières et nos sacrifices, à l'essor des vocations. Voilà un ordre auquel il est bien doux d'obtempérer ! Alors mettons-nous avec ardeur

à la tâche, tout d'abord en ajoutant explicitement cette intention à notre rosaire familial.



On anticipe la fête de l'Épiphanie avec la galette des rois le 5 janvier. De nombreux fidèles se réunissent en salle d'honneur pour partager la frangipane et le cidre avec la communauté. Suivent les Vêpres, qui, grâce au grand concours de peuple, sont d'une particulière splendeur. On y récite le chapelet pour les vocations.

Ces derniers temps, Monsieur l'abbé Simoulin montre quelque fatigue, et les abbés des Carmes lui prêtent volontiers main forte pour le ministère à Fanjeaux. Le 6 janvier, fête de l'Épiphanie, c'est la fête de la maison de la Clarté-Dieu. Monsieur l'abbé Peron remplace Monsieur l'abbé Simoulin et prêche sur le beau nom de « La Clarté-Dieu » et tout ce qu'il signifie. Monsieur l'abbé Simoulin interroge ensuite une petite : « Alors, qu'a-dit Monsieur l'abbé tout à l'heure à la messe sur « La Clarté-Dieu » ? J'ai entendu dire que c'était très bien. » Et la petite de répondre : « Il a dit que c'était beaucoup mieux en latin ! »



Nouveau mobilier à la sacristie des Carmes

Carnet paroissial

Funérailles à Saint-Joseph-des-Carmes :

Le lundi 30 décembre 2024, Mme Thérèse ALBERT

Funérailles à Castres :

Le mercredi 8 janvier 2025, M. Allain BADAROUX

Engagement dans le Tiers-Ordre de la FSSPX :

Le dimanche 22 décembre 2024, M. Olivier RIQUET



Annonces particulières

Confirmations et aménagement des horaires

Les confirmations auront lieu aux Carmes le dimanche 9 février 2025, par Mgr de Galarreta à 9h15.

Récollecion préparatoire le samedi 8 février de 13h30 à 16h30 aux Carmes.

Inscriptions auprès du secrétariat de l'école.

Le dimanche 9 février 2025, la messe sera chantée pour les fidèles **au Cammazou à 10h00**.

Nous demandons aux personnes qui ne sont pas concernées par la cérémonie des confirmations, de bien vouloir privilégier l'assistance à la messe au Cammazou à cet horaire.

Université d'Hiver

L'Université d'Hiver aura lieu du 21 au 23 février 2025, à La Martinerie.

Thème : *Des sacres dans la Fraternité Saint Pie X par Mgr Lefebvre en 1988 : schisme ou nécessité ?*

Renseignements : <https://udt.fsspx.fr>

Journée saint Thomas d'Aquin

Le samedi 8 mars 2025 aura lieu à Toulouse le 3e colloque Saint Thomas d'Aquin. Voir l'affiche et le programme pages 18-19.

Récollecion de Carême

Dimanche 2 mars aux Carmes : 15h00, chemin de croix ; 16h00 : goûter ; 16h30 : conférence spirituelle ; 17h30 : vêpres, salut du Saint-Sacrement avec récitation du chapelet.

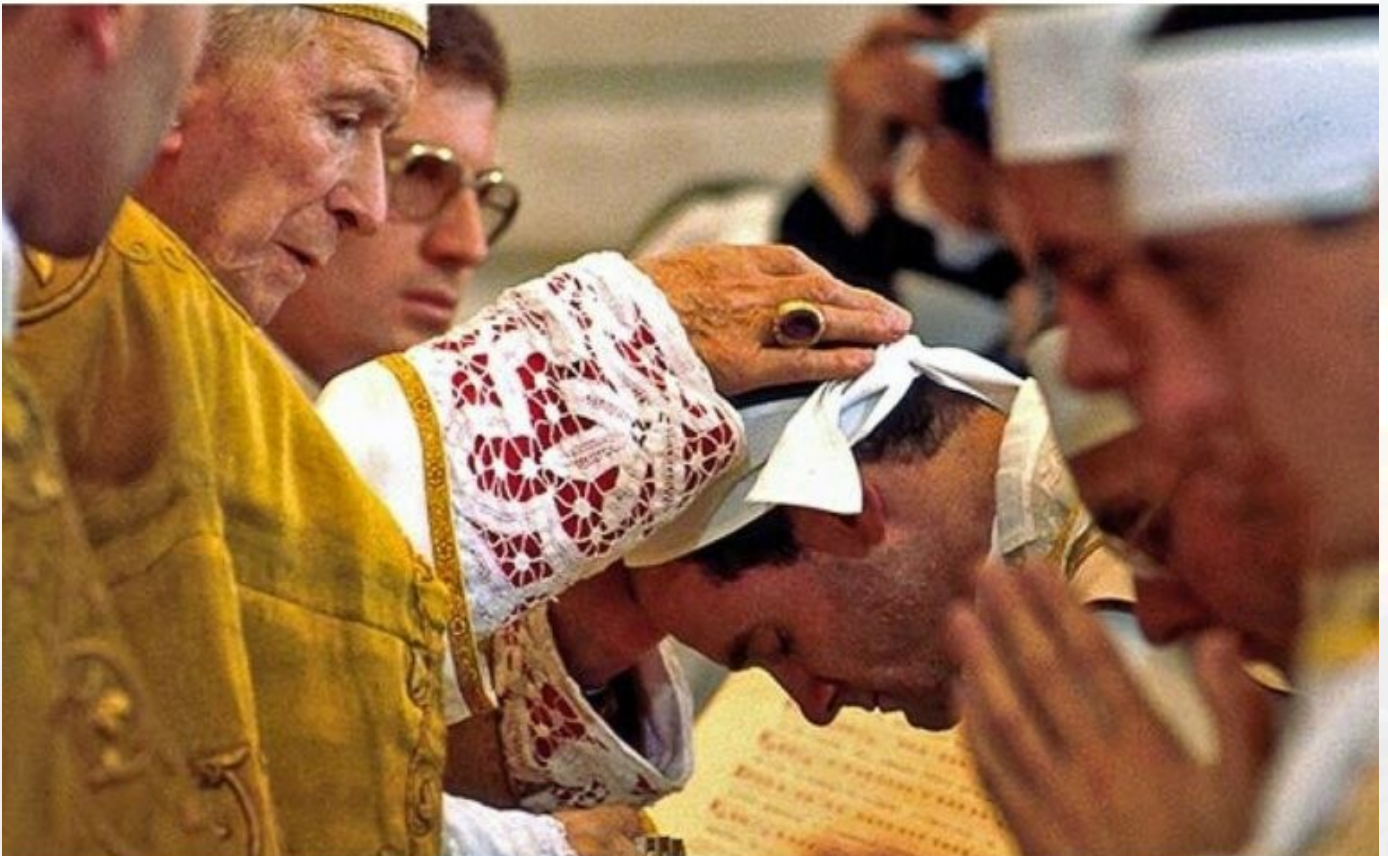
Pèlerinage à ND de Marceille : samedi 22 mars 2025

VI^e Université d'hiver

de la FSSPX

du 21 au 23 février 2025

Les sacres d'évêques dans la FSSPX : schisme ou nécessité ?



Domaine de la Martinerie
École Saint-Michel
36130 Montierchaume



udt-fsspx.fr
udtfsspx@gmail.com

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs...

La VIe Université d'hiver de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X aura lieu du 21 au 23 février 2025 (accueil à partir de 18h00) à l'école Saint-Michel, domaine de la Martinerie (36130, Montierchaume). Retenez les dates dès maintenant !

8 octobre 2024. **Au bout d'une vie de dévouement et de sacrifices, Mgr Tissier de Mallerai rend son dernier souffle.** Il sort de cette vie à la fois vaincu par les longues années d'un combat difficile et épuisant, et vainqueur de ce combat, ayant porté la Croix aux quatre coins du monde, baptisant, confirmant, ordonnant des prêtres fidèles à la Tradition, prêchant l'Évangile, entendant les confessions, et surtout célébrant la messe – sa mission principale, depuis son engagement des premiers temps aux côtés de Mgr Lefebvre. Une vie d'évêque dans sa plus simple et fidèle expression, à l'image de la simplicité et de la fidélité de Dieu à poursuivre le pécheur de sa miséricorde.

Évêques, prêtres, amis et fidèles de la FSSPX ont alors joint leurs voix dans une prière commune, pour le repos de l'âme de ce Prince d'Église à qui tous devaient quelque chose. Et dans le même temps, une rumeur a frêmi et grandi, passant de rumeur à fureur, et se communiquant au-delà des cercles de la Fraternité, comme une évidence : **« Ils vont sacrer des évêques, il faut sacrer des évêques ! »**

Une évidence ? « Ils » ? Mais de qui et de quoi parle-t-on ? Des deux derniers évêques de la FSSPX, bien sûr, et des prêtres qu'ils vont forcément devoir sacrer, s'ils ne veulent pas non plus disparaître sous le poids de leur charge ! Et chacun d'émettre son avis, de prendre parti ou pari sur qui devrait être candidat à cette élection.

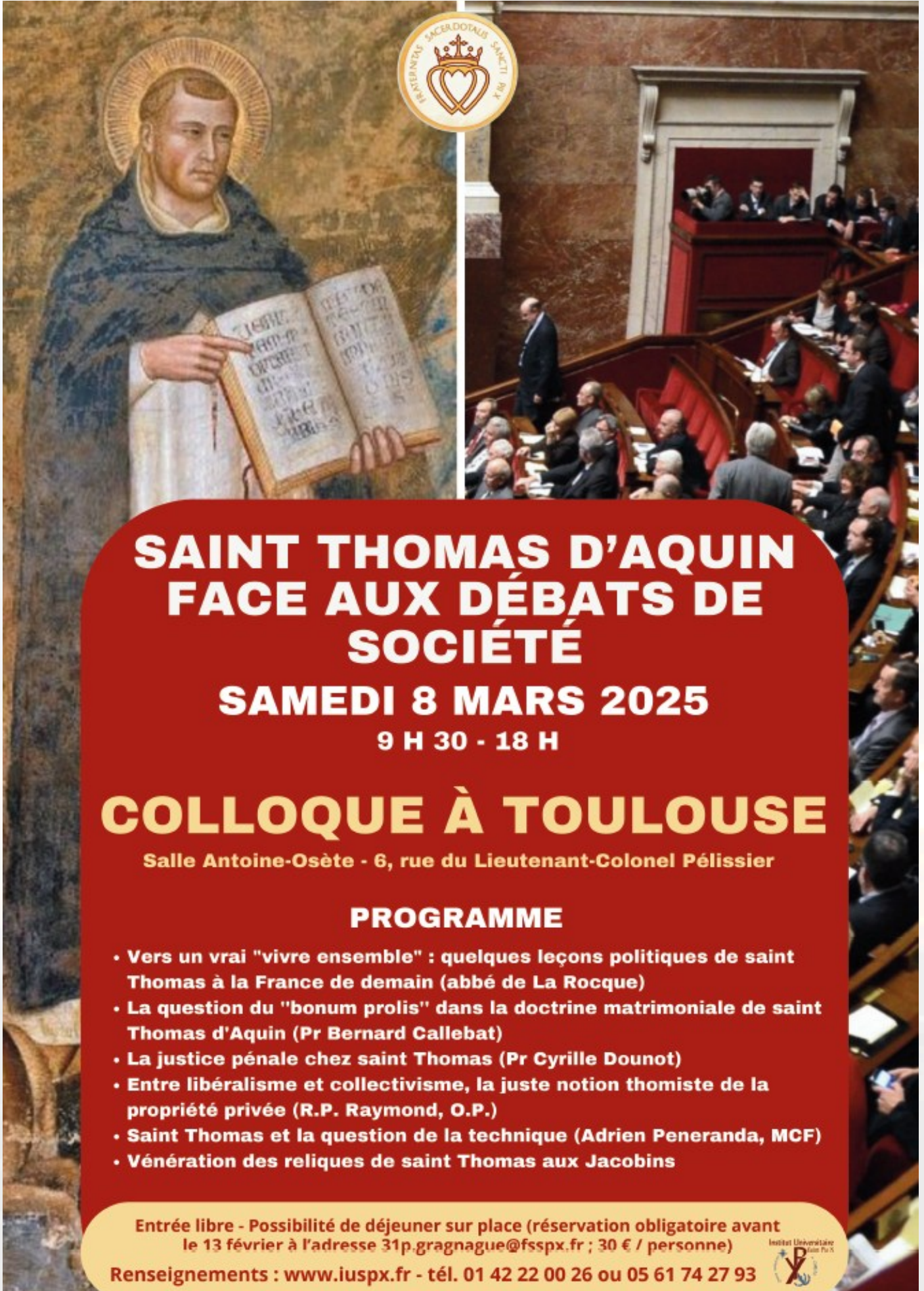
Mais depuis quand sacrer des évêques sans mandat épiscopal, et sans l'aval de Rome, est devenu une

évidence ? Qui, parmi les commentateurs les plus prolifiques, est capable de définir précisément l'état de nécessité, et de lui appliquer la situation présente ? À l'inverse, certains s'autorisent de leur côté à décréter qu'il ne faut surtout pas sacrer de nouveaux évêques, car la situation n'est plus la même... ou parce qu'il faudrait attendre un autre homme providentiel de la stature d'un Mgr Lefebvre, que la Providence susciterait en son temps. En bref, chacun a son avis et la plupart le donne.

Cela dit, il reste vrai aussi que beaucoup de clercs et de fidèles, membres de l'Église, attachés à la Tradition, participants du combat de sa sauvegarde, attachés à la Fraternité comme à une famille, s'inquiètent légitimement de la « suite ». C'est humain, après tout. Cependant, un tel événement et toutes les émotions et débats qu'il suscite ont au moins le mérite de témoigner d'un fait : **la crise de l'Église n'est pas finie, son évolution non plus**, et de nouveaux chapitres s'écrivent, différents des précédents, et certainement des suivants.

Pour tenir dans la durée de ce combat et surmonter les vagues successives des crises dans la crise, il apparaît plus que jamais nécessaire d'être armé pour garder la droite ligne. Connaître ce qu'est l'état de nécessité, comprendre ce qu'est profondément la crise de l'Église, savoir qui peut sacrer et quand, tout en restant fidèle à l'Église... autant de points épineux, mais dont **la clarification est nécessaire pour qui veut vivre en gardant la tranquillité de l'esprit et la paix de l'âme**, afin de pouvoir chanter dans l'éternité ces paroles de l'offertoire : « Mon pied s'est tenu dans le droit chemin : je vous bénirai, Seigneur, dans les assemblées ».

Ce sont donc sur ces sujets de fond que nous vous invitons à venir vous former lors de notre prochaine Université d'hiver, qui se tiendra du 21 au 23 février 2025, à l'école Saint-Michel de Châteauvieux. Nous vous attendons nombreux !



**SAINT THOMAS D'AQUIN
FACE AUX DÉBATS DE
SOCIÉTÉ**

SAMEDI 8 MARS 2025
9 H 30 - 18 H

COLLOQUE À TOULOUSE

Salle Antoine-Osète - 6, rue du Lieutenant-Colonel Pélissier

PROGRAMME

- Vers un vrai "vivre ensemble" : quelques leçons politiques de saint Thomas à la France de demain (abbé de La Rocque)
- La question du "bonum proles" dans la doctrine matrimoniale de saint Thomas d'Aquin (Pr Bernard Callebat)
- La justice pénale chez saint Thomas (Pr Cyrille Dounot)
- Entre libéralisme et collectivisme, la juste notion thomiste de la propriété privée (R.P. Raymond, O.P.)
- Saint Thomas et la question de la technique (Adrien Peneranda, MCF)
- Vénération des reliques de saint Thomas aux Jacobins

Entrée libre - Possibilité de déjeuner sur place (réservation obligatoire avant le 13 février à l'adresse 31p.gragnague@fsspx.fr ; 30 € / personne)

Renseignements : www.iuspx.fr - tél. 01 42 22 00 26 ou 05 61 74 27 93

Institut Universitaire
Saint-Thomas d'Aquin

3e Colloque

Saint Thomas d'Aquin face aux débats de société

8 mars 2025 à Toulouse

Présentation du colloque

Laxisme pénal, surendettement, ébranlement de la famille, laïcité, vivre-ensemble, les débats de société ne manquent pas et les réponses proposées semblent le plus souvent cruellement inadaptées.

Et si un moine italien du XIIIe siècle, un théologien, saint Thomas d'Aquin, pouvait nous apporter, non des recettes toutes faites, évidemment, mais les principes des seules solutions appropriées et viables ?

La pensée du Docteur angélique, disait Pie XI à la suite de Benoît XV, est d'une telle ampleur que « *l'Église a fait sienne sa doctrine* » capable, d'après Léon XIII, « *de fournir des armes invincibles pour dissiper [les erreurs] qui ne manqueront pas de surgir dans l'avenir* ». C'est que, selon l'heureuse expression de Lacordaire, il n'est pas une borne mais un phare !

Le 800e anniversaire de sa naissance, en 2025, est l'occasion de nous intéresser de plus près à sa pensée. À Toulouse, auprès de sa châsse, le 8 mars 2025, la FSSPX organise un congrès sur les solutions qu'il peut apporter aux problèmes sociétaux auquel vous êtes invités à assister.

Cinq intervenants, prêtres et universitaires laïques, se pencheront, sur son héritage pour mettre en lumière la permanence du Docteur Commun de l'Église, l'incroyable souplesse d'une réflexion naturelle et surnaturelle susceptible de fournir des clefs aux problèmes apparemment insolubles de notre société.

Le Seignadou - février 2025

Éphémérides du mois de février 2025		Saint-Joseph-des-Carmes Montréal		Sacré-Cœur Castres
		Confessions	Messes	Messes
sam. 01	Saint Ignace d'Antioche <i>(1er samedi du mois)</i>	16h00 : Abbé Delmotte	7h45 et 11h30 10h45 : activités 1er samedi	18h00 : abbé Espi
dim. 02	Présentation de Jésus au temple et Purification de la Sainte Vierge <i>2e cl., blanc</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi
lun. 03	De la férie <i>mémoire de Saint Blaise</i>		7h45 et 11h30	
mar. 04	Saint André Corsini, Evêque et Confesseur		6h45 8h30 : messe des Mamans 11h30	
mer. 05	Sainte Agathe, Vierge et Martyre		6h45 et 11h30	
jeu. 06	Saint Tite, Evêque et Confesseur <i>mémoire de Sainte Dorothée</i>		6h45 et 11h30	
ven. 07	Saint Romuald, Abbé <i>(1er vendredi du mois)</i>		6h45 et 11h30 18h30 : heure sainte	18h00 : abbé Espi
sam. 08	Saint Jean de Matha, Confesseur	16h00 : Abbé Espi	6h45 et 11h30	
dim. 09	Vème Dimanche après l'Epiphanie <i>2e cl., vert</i>	9h30	8h00 9h15 : Confirmations et Messe 10h00 : Messe pour les fidèles au Cammazou	10h00 : abbé Espi
lun. 10	Sainte Scholastique, Vierge		6h45 et 11h30	
mar. 11	Apparition de la Sainte Vierge à Lourdes		6h45 et 11h30	
mer. 12	Les sept Saints Fondateurs des Servites de Marie, Confesseurs		6h45 et 11h30	
jeu. 13	De la férie		6h45 et 11h30	
ven. 14	De la férie <i>mémoire de Saint Valentin</i>		6h45 et 11h30	
sam. 15	De la Sainte Vierge au samedi <i>mémoire de Saints Faustin et Jovite</i>	16h00 : Abbé Peron	7h45 et 11h30	
dim. 16	Dimanche de la Septuagésime <i>2e cl., violet</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : Abbé Meugniot
lun. 17	De la férie		7h45 et 11h30	
mar. 18	Sainte Bernadette, Vierge <i>mémoire de Saint Siméon</i>		7h45 et 11h30	
mer. 19	De la férie		7h45 et 11h30	
jeu. 20	De la férie		7h45 et 11h30	
ven. 21	De la férie		7h45 et 11h30	
sam. 22	La Chaire de Saint Pierre <i>2e cl., blanc</i>	16h00 : Abbé du Crest	7h45 et 11h30	
dim. 23	Dimanche de la Sexagésime <i>2e cl., violet</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi
lun. 24	Saint Mathias, Apôtre <i>2e cl., rouge</i>		7h45 et 11h30	
mar. 25	De la férie		7h45 et 11h30	
mer. 26	De la férie		7h45 et 11h30	
jeu. 27	Saint Gabriel de l'Addolorata, Confesseur		11h30	
ven. 28	De la férie		11h30	
sam. 01	De la Sainte Vierge au samedi <i>(1er samedi du mois)</i>	16h00 : Abbé du Crest	7h45 et 11h30 10h45 : activités 1er samedi	18h00 : abbé Espi
dim. 02	Dimanche de la Quinquagésime <i>2e cl., violet</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi
lun. 03	De la Férie		7h45 et 11h30	